

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 25
- votants : 28

Date de convocation du conseil municipal : 20 novembre 2010

PRÉSENTS : M. BOISSERIE. Député-maire, Mme PLAZZI, M. DARY, M. DUBOIS, Mme LAFONT, M. SUDRAT, Mme L'OFFICIAL, M. GORYL, adjoints au maire.
M. DUPUY, Mme ROY-VEYRI, Mme RABAU, M. BOISSARD, Mme CHADELAUD, Mme ARNAUD, M. MIALARET, Melle ARNAUD, M. LACOMBE, M. ROBERT, Mme MEYZIE, M. LAGORCE, M. COUDERT, Mme COLETTE, M. LAROCHE, M. VERGNOLLE, M. FREMONT, conseillers municipaux.

ABSENTE : Melle LOULIER

ABSENTES excusées : Mme PRADEAU. Mme LAPLAUD. Mme PAGNON.

Mme PRADEAU a donné procuration à Mme L'OFFICIAL.
Mme LAPLAUD a donné procuration à Mme MEYZIE.
Mme PAGNON a donné procuration à Mme ROY-VEYRI.

SECRÉTAIRE : Lionel COUDERT.

ABATTOIR

Après avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 18 novembre 2010, le conseil municipal adopte les décisions suivantes :

I – PRESTATIONS SUR CLASSEMENT GROS BOVINS :

Rapporteur : Alain ROBERT

Suite au transfert des responsabilités concernant le classement « Marquage des gros bovins de plus de 8 mois » de Normabev vers les abattoirs, la cotisation Normabev est passée de 1,20 € à 0,70 € par carcasse classée. De plus, la société ne reverse plus aux abattoirs 0,41 € par carcasse classée.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ autorise l'abattoir à refacturer cette prestation aux usagers pour le montant de 0,41 € par carcasse classée de gros bovin de plus de 8 mois ;
- ☞ précise que les usagers sont redevables de 1,11 €.

II – MODIFICATION DU MONTANT DES ENCAISSES DES RÉGIES :

Rapporteur : Annie ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- ☞ la modification du montant des encaisses suivantes :
 - régie des droits de pesage : 200 €
 - régie de l'aire de lavage : 300 €
 - régie des taxes d'abattage : 1 000 €
- ☞ la création d'un fonds de caisse de 200 € pour la régie des taxes d'abattage.

III – TRANSFERT ET OUVERTURE DE CRÉDITS :

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le transfert de crédits suivant :

Section d'investissement

Dépenses				Recettes			
Libellés	Article	Chapitre	Montant	Libellés	Article	Chapitre	Montant
Immobilisation travaux en cours	2318	23	50 000 €	Acquisition gros matériel	2154	21	50 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les ouvertures de crédits suivantes :

Section de fonctionnement

Libellés	Dépenses			Libellés	Recettes		
	Articles	Chapitres	Montants		Articles	Chapitres	Montants
Charges à caractère général				Produits des services du domaine			
Eau	60611	011	10 000 €	Redevance veaux	70612	70	60 000 €
Petits matériels	6063	011	30 000 €	Redevance gros bovins	70611	70	50 000 €
Electricité	60614	011	10 000 €	Redevance porcs	70614	70	20 000 €
Equarrissage	6181	011	10 000 €				
Taxes d'abattage	6378	011	30 000 €				
Sous-total			90 000 €				
Charges de personnel							
Rémunération du personnel	6411	012	25 000 €				
Charges sociales	6451	012	15 000 €				
Sous-total			40 000 €				
Total général			130 000 €	Total général			130 000 €

IV – ABATTAGES D'URGENCE :

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les abattages d'urgence seulement pendant le fonctionnement des chaînes d'abattage.

V – COTISATIONS ATM PORC ET INAPORC :

Rapporteur : Jean-Philippe FREMONT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le centre d'abattage à percevoir les cotisations détaillées ci-dessous afin de les reverser aux organismes concernés :

☞ **Inaporc : 0,15 € par porc abattu**

☞ **ATM porc : 0,18 € par porc abattu**

AFFAIRES FINANCIÈRES

1. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- **Mise en conformité de l'abattoir municipal**

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière la plus élevée possible au titre de la Dotation de Développement Rural – seconde part - pour la réalisation de l'opération de mise en conformité de l'abattoir.

- **Réalisation d'un guide pratique « Saint-Yrieix en poche »**

Rapporteur : Sylvie RABAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **sollicite toutes les aides financières possibles pour la réalisation d'un guide pratique « *Saint-Yrieix en poche* » regroupant les coordonnées des commerçants, artisans et services implantés sur le territoire arédien ;**
☞ **précise que le coût de l'opération est estimé à 7 580,00 € H.T..**

2. CONTRAT DE PÔLE STRUCTURANT :

- **Avenant de prorogation**

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant au Contrat de Pôle Structurant prorogeant d'une année supplémentaire la validité dudit contrat – soit jusqu'au 31 décembre 2011 – afin que la Communauté de communes puisse réaliser deux opérations déjà inscrites mais non encore réalisées, à savoir :

- **l'aménagement du centre bourg de Ségur-le-Château / montant estimatif : 672 000 € H.T.**
- **la réhabilitation du cinéma Arévi / montant estimatif : 600 000 € H.T.**

- **Inscription d'une nouvelle action**

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **autorise l'inscription de l'opération d'aménagement de la rue des Barris et de la rue Pardoux-Bordas dans le Contrat de Pôle Structurant.**
☞ **sollicite une aide financière auprès du Conseil régional à hauteur de 20 % du coût de cette opération estimée à 55 635,70 € H.T..**

3. TARIFICATION FUNÉRAIRE :

Rapporteur : Michel LACOMBE

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe une nouvelle tarification pour la location dans le columbarium et les cavurnes afin d'être en conformité avec la législation :

☞ Location dans le columbarium :

- Pour 15 ans : 250 €
- Pour 30 ans : 450 €

☞ Location de cavurnes :

- Pour 15 ans : 400 €
- Pour 30 ans : 650 €

4. OPÉRATION « ÉCOLES ET CINÉMA » :

Rapporteur : Arlette LAFONT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 285 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jules-Ferry pour permettre le financement de trois sorties au cinéma ARÉVI dans le cadre de l'opération « Ecoles et cinéma ».

5. ACQUISITION D'UNE PLIEUSE :

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition auprès de Monsieur Jérôme TURCOTTI d'une plieuse à tôle et zinc pour un montant de 500 € T.T.C.

6. ADMISSIONS EN NON VALEUR :

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur la somme de 726,50 € détaillée comme suit :

- 51 € correspondant à des coûts d'occupation du domaine public
- 675,50 € correspondant à des frais de cantine et de garderie

MARCHÉS DE TRAVAUX

1. CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN :

- Adoption du principe de délégation de service public
- Lancement de la procédure

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ adopte le principe d'une délégation de service public par concession pour la gestion du futur réseau de chauffage urbain ainsi que les orientations principales et les caractéristiques de cette délégation telles que décrites dans le rapport de présentation et qui seront précisées et détaillées dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats ;

- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de conclusion de la délégation du service public. A ce titre, il est précisé qu'il sera chargé de :
- mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
 - négocier avec les candidats dans les conditions fixées aux articles L 1411-1 et L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;
 - choisir le délégataire pour enfin saisir le conseil municipal du choix de l'entreprise auquel il aura procédé.

2. AMÉNAGEMENTS DE VOIRIES / AVENANT N° 1 :

Rapporteur : André DUBOIS

Afin de tenir compte de modifications de quantités pour le marché d'aménagements de voiries,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant n° 1 en plus-value de 15 272,35 € H.T., le montant du marché passant ainsi de 259 602,05 € H.T. à 274 874,40 € H.T..

URBANISME

1. MODIFICATION DE LA Z.P.P.A.U.P. :

Rapporteur : Cécile ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout d'un autre point de modification relatif à l'installation d'un projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit « Pierrepinet ».

2. MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Rapporteur : Catherine CHADELAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ décide de prescrire une modification simplifiée du PLU consistant à l'introduction d'un article supplémentaire au sein des dispositions générales du règlement afin de permettre les projets relatifs à l'installation d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol ;

☞ donne un avis favorable à l'introduction dudit article, objet de la modification simplifiée ;

☞ décide d'associer les services de l'Etat ;

☞ sollicite les services de la Direction Départementale des Territoires pour assister la commune au cours des études de cette modification ;

☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.

☞ précise que le dossier sera consultable en mairie par le public du 3 au 31 janvier 2011.

3. CESSION D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT DU BOCAGE 2 :

Rapporteur : Michèle ROY-VEYRI

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise la cession du lot n° 18 au lotissement Le Bocage 2, cadastré section XI numéro 253, d'une superficie de 629 m², au prix de 13 500 € ;

☞ désigne Maître CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte de vente, les frais en découlant étant à la charge de l'acquéreur.

4. RÉGULARISATION JURIDIQUE DE VOIES AU LOTISSEMENT DE PIERRECHAVE / INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise la signature d'un acte de notoriété acquisitive pour régulariser la situation juridique des voies du lotissement de Pierrechave ;

☞ procède à l'intégration dans le domaine public communal des voies concernées cadastrées section WK numéros 42, 53, 54, 60 et 61.

5. DIAGNOSTIC POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC :

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la commune à s'associer à la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix qui va effectuer un marché groupé pour l'établissement d'un diagnostic pour les établissements recevant du public.

6. NOUVELLE RÉSIDENCE A PUY DE ROYÈRES / ATTRIBUTION D'UN NOM :

Rapporteur : Raymond BOISSARD

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue à la rue desservant la future résidence de 15 logements à Puy de Royères le nom de « Jean Ferrat ».

7. ACQUISITION D'UNE PARCELLE AVENUE JEAN TIMBAUD / FIXATION DU PRIX ET DÉSIGNATION DU NOTAIRE :

Rapporteur : Laurent GORYL

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ fixe à 9 750 € le prix d'acquisition de la parcelle sise avenue Jean Timbaud appartenant en co-indivision à la famille BRU ;
☞ désigne Maître CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte, les frais en découlant étant à la charge de la commune.**

CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. REMPLACEMENT D'UN ÉLU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE DARNET

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Maryse PRADEAU comme membre pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée Jean-Baptiste Darnet, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FRÉMONT.

2. MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS DU GYMNASE DARNET AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ARÉDIENNES :

- **Convention entre la Région, la commune et la cité scolaire Darnet**

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'une convention avec la Région et la cité scolaire Jean-Baptiste Darnet pour l'utilisation des installations du gymnase Darnet par les associations sportives arédiennes.

3. DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL :

Rapporteur : André MIALARET

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical de Monsieur Thierry PERDRIEAU pour le dimanche 5 décembre 2010.

4. POUR INFORMATION :

- **Rapport annuel d'activité et extraits des comptes administratifs 2009 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix (*voir en annexe*)**
- **Décisions municipales prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :**

La séance est levée à 21h45

* * * * *